



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-536**  
**ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**  
**DES ÉLUS ES MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ,** conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

Qu'un avis de motion a été donné le 17 janvier 2022 concernant l'adoption du Règlement numéro 2022-536 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux et le projet fût également déposé et présenté.

Ce projet de règlement qui abroge le Règlement 2018-502, se résume comme suit :

Il énonce les principales valeurs de la municipalité :

- 1° Intégrité des membres du conseil
- 2° Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil
- 3° Prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- 4° Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens
- 5° Loyauté envers la Municipalité
- 6° Recherche de l'équité

Il énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité, ou en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;

De plus, il détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Que l'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 14 février 2022, à 19 h.

Le projet de règlement numéro 2022-536 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux est disponible sur le site Web de la municipalité au [www.municipalite-lascension.qc.ca](http://www.municipalite-lascension.qc.ca) ou à l'hôtel de ville, situé au 59, rue de L'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à L'Ascension le 26 janvier 2022.

Léonne Bergeron

Directrice générale adjointe par intérim